

L'indice des prix des importations canadiennes a atteint son sommet en juin 1951, puis a fléchi régulièrement par la suite jusqu'en août 1952, alors que les prix étaient de 18 p. 100 inférieurs à leur maximum. Ceux des exportations ont monté plus lentement et de façon moins extrême. Ils n'ont atteint leur sommet qu'en novembre 1951 et se sont révélés moins vulnérables au rajustement. En décembre 1952, ils n'étaient que de 6 p. 100 inférieurs à leur sommet. Le taux de l'échange international s'est constamment amélioré durant la majeure partie de 1952 en raison des mouvements contraires des prix des exportations et des importations de juin à novembre 1951 et de la chute plus rapide des prix des importations par la suite. C'est ce qui a le plus contribué au solde considérable d'exportations atteint cette année-là par le commerce des marchandises.

En plus de tendre à gonfler la valeur du commerce extérieur de 1946 à 1951 et à la réduire par la suite, ces mouvements des prix des exportations et des importations ont eu des répercussions importantes sur le niveau des prix au pays même. Ils ont contribué à la hausse continue des prix domestiques après la guerre et facilité leur chute au Canada en 1952. Une proportion tellement considérable des biens consommés au Canada provient de l'étranger, ou peut y être vendue, ou dérive de ressources qui trouvent d'autres emplois dans les industries d'exportation, que les fluctuations des prix internationaux ont une forte tendance à susciter des mouvements analogues dans les prix domestiques du Canada.

PARTIE II.—STATISTIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR*

Section 1.—Explications

L'établissement de la statistique des échanges commerciaux pose certains problèmes qu'il convient d'expliquer. Pour bien comprendre la statistique du commerce extérieur, il faut retenir les définitions et explications des termes employés.

Quantité et valeur.—Dans les tableaux des importations et des exportations, le volume et la valeur sont fondés sur les déclarations des importateurs et des exportateurs (documents d'importation et d'exportation), vérifiées par les fonctionnaires des douanes.

Importations: évaluation.—“Importations” signifie “importations pour consommation”. “Importations pour consommation” ne signifie pas que ces marchandises sont nécessairement consommées au Canada, mais qu'elles ont été livrées à l'importateur, qui en a payé les droits sur la partie imposable.

D'après les principales dispositions de la loi, la valeur des marchandises importées est leur valeur marchande ou prix raisonnable quand elles sont vendues pour consommation domestique sur les principaux marchés du pays d'où elles viennent. (Voir articles 35 à 45 et 55 de la loi des douanes.)

Exportations canadiennes: évaluation.—Les exportations de “produits canadiens” embrassent les produits ou fabrications domestiques, ainsi que les produits d'origine étrangère qui ont été modifiés dans leur forme ou leur valeur par l'industrie canadienne, comme le sucre raffiné au Canada à partir du sucre brut importé, l'aluminium récupéré de minerai importé et les articles construits ou fabriqués avec des matériaux importés. La valeur des produits canadiens exportés est la somme réelle reçue en dollars canadiens, à l'exclusion des frais de transport, d'assurance et autres frais d'approche.

Réexportations: évaluation.—Les “produits étrangers” exportés englobent les marchandises réexportées après avoir été importées (importations pour consommation domestique). La valeur de ces marchandises est la somme réelle reçue en dollars canadiens, à l'exclusion des frais de transport, d'assurance et autres frais d'approche.

Attribution du commerce aux pays étrangers.—Les importations sont attribuées aux pays d'où elles ont été consignées au Canada. Les pays d'où les marchandises sont consignées ne sont pas nécessairement les pays d'origine, car les marchandises produites dans un certain pays peuvent être achetées par un établissement d'un autre pays, et revendues au Canada. Dans ce cas, l'attribution de ces marchandises est faite au second pays, considéré comme pays consignateur.

* Fondée sur des statistiques tirées de rapports publiés par la Section du commerce extérieur, Division du commerce international, Bureau fédéral de la statistique.